



AVIS – PROMULGATION

Le 5 décembre 2011, le conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement sur le versement d'une subvention à la Commission scolaire de la Capitale aux fins de la phase 1 des travaux de rénovation de la piscine Lucien-Flamand située dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1859, décrétant un emprunt de 186 900 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 24 janvier 2012 et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 25 janvier 2012.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

/hmd